

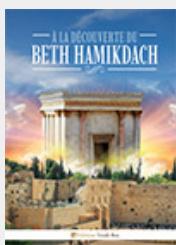


Traité Péa

Michna 1 - Chapitre 6

בֵּית שְׁמָאי אָמְרִים: הַבָּקָר לְעַבְיִם הַבָּקָר.
וּבֵית הַלְּאָמְרִים: אֵינוֹ הַפָּקָר, עַד שִׁיפָּקָר אָפְּ לְעַשְׂרִים
כְּשֶׁמֶתֶה.
כָּל עַמְּרֵי הַשְּׂדָה שֶׁל קָבָב קָבָב וְאֶחָד שֶׁל אַרְבָּעָת קָבִין, וְשָׁכַחַן,
בֵּית שְׁמָאי אָמְרִים, אֵינוֹ שְׁכַחַה.
וּבֵית הַלְּאָמְרִים, שְׁכַחַה.

Beth Shammaï disent : Un bien sans maître (hèvkèr au lieu de hèfkèr) pour les pauvres est un bien sans maître.
Beth Hillel disent : il ne sera considéré comme un bien sans maître que jusqu'à ce qu'il soit aussi à l'abandon pour les riches, comme pour la Shémita. Si toutes les gerbes d'un champ contiennent un kav et qu'on oublie un de ces 4 kavine, Beth Shammaï disent : ce n'est pas shikh'ha; Beth Hillel disent : elle est considérée comme shikh'ha.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions